

NOUVELLES MESURES

Le Ministère de la Santé adopte de nouvelles mesures sanitaires applicables sur tout le territoire pour contenir l'augmentation des nouveaux cas de Covid-19. À la suite d'une réunion avec les représentants des régions tenue vendredi 14 août, l'exécutif a acté i/ l'interdiction de fumer dans l'espace public en cas d'impossibilité du maintien de la distance de sécurité de 2 mètres, ii/ la fermeture des discothèques et des bars ouvrant la nuit et iii/ la limitation des horaires d'ouverture de tous les établissements à 1h00 du matin (admission de nouveaux clients jusqu'à minuit maximum).

Discussion et polémique sur les modalités d'utilisation des surplus budgétaires des municipalités
Le Ministère des Finances propose de prendre en charge les intérêts versés par les municipalités aux banques pour celles qui participeraient volontairement au fonds de 5 Md€ sur lequel le gouvernement s'est mis d'accord la Fédération Espagnole de Municipalités et de Provinces (FEMP). La semaine a en effet été marquée par la polémique sur ces « surplus » budgétaires municipaux, que les mairies ne peuvent pas utiliser (en application de la loi de stabilité budgétaire de 2012). Le gouvernement a donc proposé un montage compatible avec la loi (cession volontaire par les mairies de leurs surplus au gouvernement sous forme de prêt que celui-ci transforme en un fonds 5 Md€ dont les sommes sont immédiatement disponibles en 2020-2021 pour être utilisées par les mairies). Au-delà de la spécificité et de la complexité du dispositif, son approbation par la FEMP avec une faible majorité (voix prépondérante de son président), a alimenté les critiques des maires de tous bords. Après l'adoption de ce dispositif comme décret-loi le 4 août, le Ministère des finances a fait une proposition supplémentaire pour contribuer à l'acceptation du dispositif : il a indiqué que l'État central assumera le paiement des 70 M€ d'intérêts annuels versés aux banques pour les dépôts correspondants aux surplus budgétaires (les banques faisant payer un taux d'intérêt négatif de 0,5% pour ce type de dépôts).

La construction du budget 2021 de l'Espagne pourrait prendre en compte jusqu'à 30 Md€ d'aides directes du fonds de reconstruction européen. Selon le journal *El País*, les ministères de l'économie et des finances estiment que l'Espagne pourrait obtenir cette somme en 2021, en comptant le premier versement de 10% lorsque la Commission Européenne aura approuvé le plan d'investissement et de réformes et les deux versements de 15% chacun prévus pour chaque semestre de 2021. Les priorités identifiées seraient la transition écologique, la transition numérique et la cohésion territoriale et sociale.

Le gouvernement négocie avec la compagnie aérienne Air Europa pour son sauvetage par le biais du fonds pour le soutien à la solvabilité des entreprises. L'entité espagnole en charge de la gestion des participations de l'Etat (*Sociedad estatal de participaciones industriales -SEPI*) a initié les pourparlers avec la direction d'Air Europa pour un éventuel sauvetage de la compagnie dont les pertes devraient avoisiner 400 M€ en 2020. Le gouvernement espagnol a souligné le caractère stratégique d'Air Europa pour renforcer le *hub* aéroportuaire de Madrid. En novembre 2019, Iberia et Air Europa s'étaient mis d'accord pour que Iberia rachète la compagnie pour 1 Md€, rachat qui devait intervenir au 2^{ème} semestre 2020, mais la crise sanitaire a mis un coup d'arrêt au processus de rachat.

ANALYSES MACROECONOMIQUES

MINISTERE DE L'INCLUSION, DE LA SECURITE SOCIALE ET DES MIGRATIONS

Début août, l'Espagne compte 959 000 travailleurs au chômage partiel pour force majeure liée à la pandémie ou pour chômage partiel ordinaire. Parmi les 773 320 personnes en chômage partiel pour force majeure, la majorité se concentre dans le secteur des « services de repas et de boissons » (22%), « commerce » (16%) et « services de logement » (15%). Au niveau géographique, les régions des Baléares, des Canaries et de Madrid sont les seules en-dessous de la moyenne nationale de 75% de retour au travail (« réactivation ») des employés au chômage partiel pour force majeure (57%, 59% et 70% respectivement).

Responsable de la publication : Shanti Bobin

Ambassade de France en Espagne
Service Économique Régional
C/ Marqués de la Ensenada, 10
28004 Madrid

Rédigé par: Anna Bejaoui, Alvaro Carranza, Alex Marañón, Axel Demenet

Abonnement/désabonnement:
espagne@dgtrésor.gouv.fr

Internet : www.tresor.economie.gouv.fr/

Suivez-nous sur Twitter : @DGTresor_Iberia



Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.